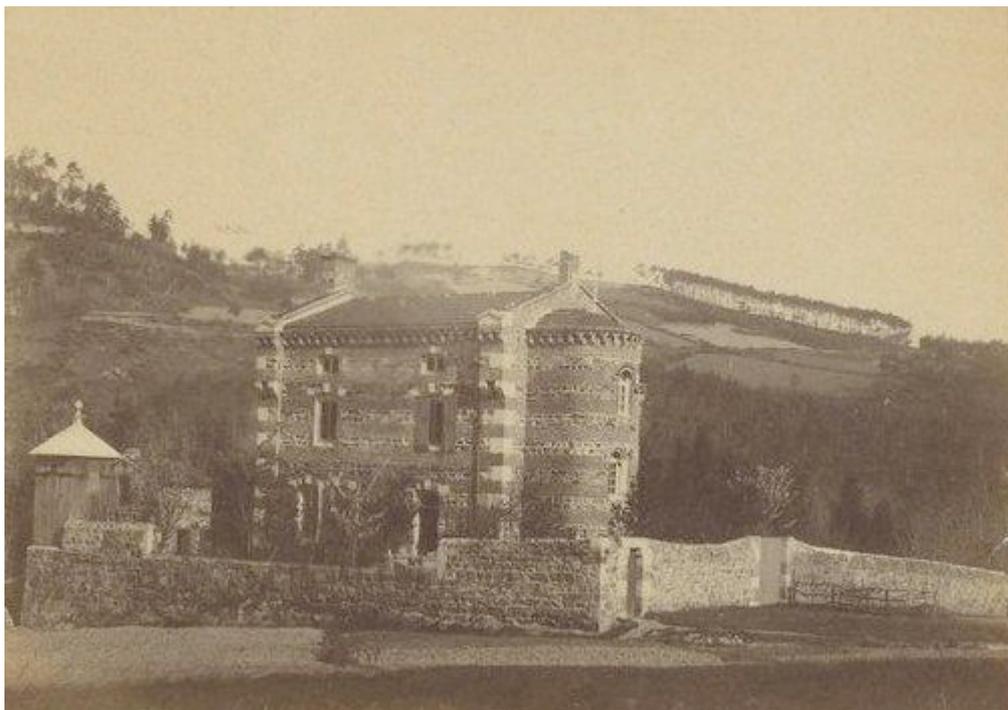


BRUISSEMENTS DE CANAUX

Bulletin de l'association VALLEE DES FORGES. Numéro 14 – Mai 2015



Le presbytère en 1886

N'a-t-elle pas fière allure notre mairie pour ses 15 ans!

Imposante mais aussi bien mystérieuse dans son superbe isolement elle semble surgir de nulle part, sortie du néant et poussée comme par enchantement sur cette place de l'église bien déserte. C'était en 1871, un an après sa grande soeur architecturale l'église voisine. Car ce petit château-fort doté d'une tour tronquée, de machicoulis et d'une enceinte protectrice n'est que le complément du lieu de culte. Il n'est pas destiné à protéger un quelconque hobereau local régnant sur son fief tel un seigneur médiéval asservissant ses sujets. Il n'est pas plus destiné à abriter en toute sécurité un quelconque édile républicain réunissant son conseil pour gérer la commune, ou du moins pas encore. Non, cette petite forteresse est édifiée pour servir de logement au futur prêtre non encore nommé en cette année 1871 où la paroisse n'a pas encore été créée. Une construction il faut en convenir bien militaire et bien guerrière pour un serviteur de Dieu chargé de pacifier les âmes!

C'est lors de sa visite le samedi 8 juillet 1871 de la nouvelle église achevée un an auparavant que l'évêque du Puy Monseigneur Lebreton s'engage à donner un avis favorable auprès du préfet pour la création de la paroisse de Pont-Salomon dès que sera sérieusement commencée la construction du presbytère dont le plan qui lui a été soumis par le nouveau maire installé depuis le 7 août 1870 Fleury Binachon successeur de Jules Holtzer lui convient parfaitement. Un mois et demi plus tard, le 21 août, Binachon propose à son Conseil municipal la construction du bâtiment avec un devis de 8000 francs. Mais comme la Société de faux fournit les matériaux de construction, briques, planches, portes, fenêtres et volets et que beaucoup d'hommes du village offrent gracieusement des journées de travail, des vaches et des chevaux le coût pour la commune est diminué de moitié à 4000 francs.

La paroisse est créée le mercredi 24 juillet 1872, sept ans après la commune. Les voies du Seigneur ne sont pas seulement impénétrables elles sont marquées du sceau de ... l'éternité.

En cette année 1886 la cure est habitée par le père Joseph-Maurice Januel, 62 ans, qui occupe les dix pièces avec son neveu de 15 ans Joseph-Marie Chaudier et sa « bonne » Marie Moranne 55 ans.

Des bruits de marteaux

Un véritable petit trésor iconographique

Notre secrétaire-adjoint Jean-Pierre Marcon se double d'un Sherlock Holmes insoupçonné mais terriblement redoutable et efficace. Fouineur impénitent devant l'Eternel il a réussi à dénicher par on ne sait quel miracle onze photos de Pont-Salomon exceptionnelles à plus d'un titre. D'abord leur année de réalisation : 1886 parfaitement avérée et certifiée par le photographe en personne Romain Preynat. Découvrir notre village il y a exactement 129 ans est très émouvant et surtout unique avec une telle précision de date. Le quartier du Pont (3 photos) avec le pont sur la rivière bondé de monde et l'auberge Boudarel dont est sorti le premier maire de la commune en 1865 Jean-Baptiste Boudarel, l'église (2 photos) différente du bâtiment actuel pour les ouvertures, la gare (2 photos) avec au bord des voies le chef de gare Jean-Claude Peillon 32 ans et son employé Pierre Barou 28 ans qui se mariera cette même année le 3 juillet avec la fille d'un platineur des usines de faux, les deux ponts de la Caserne et de l'Alliance (1 photo chacun), l'Alliance (1 photo), le Foutier et la maison Massenet (1 photo) qui n'a rien à voir avec la lamentable ruine actuelle et bien sûr le presbytère devenu la mairie (1 photo). Le photographe aussi est « exceptionnel » : Romain Preynat 42 ans en cette année 1886 est voyageur de commerce aux usines de faux. Il habite au Foutier avec sa soeur aînée Fanie 43 ans célibataire et rentière et leur domestique Marie Rey 15 ans dans le bâtiment en briques où l'association AGIR entrepose ses bouchons. Quelle étrange destinée pour Preynat que les usines n'auraient jamais dû embaucher, et pour cause! sa mère née Elisabeth Manevy héritière par son père fabricant de rubans à Saint-Etienne des moulins de la Roche s'était en effet vigoureusement opposée en 1858 à la reconstruction du barrage de La Fraque par la Société Dorian-Holtzer, Jackson & Cie pour faire fonctionner un atelier de platinage remplacé par une aiguiserie hydraulique. Mais un petit arrangement entre ennemis, l'embauche du fiston contre l'arrêt de l'opposition, a dû arrondir les angles!

Des conférences

Joseph Gourgaud a donné récemment deux conférences qui ont attiré environ une quarantaine de personnes chacune, la première le samedi 7 mars à Saint-Victor-Malescours, la seconde 15 jours plus tard le samedi 21 mars à Saint-Genest-Malifaux. Une promenade historique de deux heures le long des moulins, des papeteries, des fermes et des usines de faux étirés du Pont à La Méane. Une troisième conférence est prévue au mois de septembre à Saint-Didier.

Des visites du village

Deux groupes sont annoncés pour visiter l'église puis déambuler dans les rues de la vallée des forges jusqu'à La Méane. Ces visites guidées ne sont point théâtralisées, le guide n'est point habillé à la mode XIXe siècle mais si le costume n'est point historique les explications sont Historiques. Bien évidemment ces déambulations ignorent le musée dont la visite n'est point demandée d'ailleurs par les visiteurs concernés.

Une maison d'édition

Renaud Aulagner, ancien président et actuel secrétaire de l'association, a créé une petite maison d'édition destinée à offrir aux auteurs la possibilité de publier leur œuvre avec souplesse et sans investissement : les Editions du Champ de Foire (Pour plus d'informations, consulter le site internet : <http://editions-du-champ-de-foire.e-monsite.com>). Avis aux amateurs !

Une publication

Renaud Aulagner, en collaboration avec Joseph Gourgaud, vous entraîne à la découverte des "Mystères de la Vallée des Forges" ! Livre à commander auprès de l'association, ou sur les sites internet de Vallée des Forges et des ECF (19,50 €). Couverture non contractuelle.